

Le foyer-logement des apprentis situé au 6 rue Claude Bloch (à 400 m du Pôle Formation UIMM Grand Ouest Normandie) est ouvert en priorité aux apprentis mineurs.

Toute la gestion de l'inscription et du règlement du foyer-logement est assurée par le Pôle formation UIMM :

- Le Pôle formation transmet un dossier à la famille sur demande expresse de leur part : *cette demande peut être effectuée dès lors qu'une entreprise s'est engagée à recruter l'apprenant et que l'apprenti est reçu la confirmation d'inscription*
- Le dossier complet est à retourner dès que possible à l'attention d'**Emmanuelle ANNE**. Elle est également à votre disposition pour tout complément d'information : **02.31.46.77.60 - gestion.alternance@fibn.fr**
- Dès réception de votre **dossier complet**, le Pôle Formation s'engage à vous communiquer la suite réservée à votre demande.
- Si la demande est acceptée, le Pôle formation remettra à l'apprenant une carte d'accès dès le 1er jour de sa rentrée

TARIF FOYER-LOGEMENT

L'inscription est validée pour la durée de la formation.

PENSION COMPLÈTE (Petit-déjeuner + Déjeuner + Dîner + Nuitée)		
	Forfait dimanche soir	Forfait lundi soir
Bac Seconde et première et BTS 1 ^{ère} année	380€ par mois	330€ par mois
BAC Terminale et BTS 2 ^{ème} année	380€ par mois	330€ par mois
BACHELOR	200€ par mois	180€ par mois
CAP RICS 1 ^{ère} année	220€ par mois	190€ par mois
CAP RICS 2 ^{ème} année	240€ par mois	200€ par mois

Au moment de son inscription, un choix doit être effectué entre les deux options ci-dessus qui sera applicable pour toute l'année :

- **Arrivée le dimanche soir ;**
- **Arrivée le lundi soir.**

Le règlement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur le compte bancaire transmis dans le dossier. Dans le premier prélèvement, il faudra rajouter 10€ pour la carte d'accès.

Tout retard de paiement entraine l'exclusion du foyer-logement.

Lors de votre inscription, un chèque vous sera demandé :

- **Un de 30€* à l'ordre de l'AFACIM (Association du Foyer-logement des Apprentis du Commerce, de l'Industrie et des Métiers) :** cette adhésion est obligatoire pour bénéficier des sorties proposées et de l'ensemble des animations.

Les mineurs peuvent sortir jusqu'à 20h30 avec autorisation des parents et les majeurs peuvent rentrer jusqu'à 23h00.

Les apprenants peuvent bénéficier d'aides (CAF, Action Logement...). **Christelle CARREAU, Chargée d'accompagnement socio professionnel - 07.88.82.13.98**, est à la disposition des familles pour les aider dans leurs démarches.

Le Pôle Formation UIMM Grand Ouest Normandie ne remboursera aucune absence justifiée ou injustifiée.

**tarif susceptible d'être modifié et incluant des frais de gestion*